



Wallonie



Service public
de Wallonie

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE LA MOBILITÉ ET DES VOIES HYDRAULIQUES
Direction Certification et Homologation - DO215
Cap Nord - Boulevard du Nord 8, B-5000 Namur . Tél. : 0800 11 901
homologation.vehicules@spw.wallonie.be

FICHE DE RÉCEPTION INDIVIDUELLE CE PAR TYPE DE VÉHICULE
EC INDIVIDUAL VEHICLE APPROVAL CERTIFICATE

VÉHICULE COMPLET O4

Communication relative à : la réception individuelle d'un véhicule conformément à l'arrêté royal du 15 mars 1968 portant règlement général sur les conditions techniques auxquelles doivent répondre les véhicules automobiles et leurs remorques, modifié en dernier lieu par l'arrêté royal du 14 avril 2009.

PARTIE I

Je soussigné, certifie par la présente que le véhicule:

0.1.	D.1. Marque	: FAYMONVILLE
0.2.	D.2. Type	: STBZ-4VA
	Variante	: N/A
	Version	: N/A
0.2.1.	D.3. Dénomination commerciale	: VARIOMAX
0.4.	J. Catégorie de véhicule	: O4
0.5.	Nom et adresse du constructeur du véhicule	: FAYMONVILLE AG Schwarzenbach 12 B - 4760 Büllingen
0.6.	Emplacement et mode de fixation des plaques réglementaires	: Avant droit
	Emplacement du numéro d'identification du véhicule	: Avant droit
0.10	E. Numéro d'identification du véhicule	: YAFTLS006J0021395

Présenté à l'homologation le 5.04.2018

par Laurent COLLETTE

est réceptionné en vertu des dispositions de l'arrêté royal du 15 mars 1968.

En foi de quoi, le numéro de réception suivant a été octroyé : **e6*EVA2018*0583*00**

Le véhicule est conforme et peut être immatriculé à titre permanent sans autre réception en Belgique.

Lieu, Date

Signature

17 AVR. 2018
Namur,

A. DESCAMPS

Cachet de
SPW
compétence
Service public
de Wallonie

PARTIE II

Constitution générale du véhicule

1.	L.	Nombre d'essieux / de roues	3 / 12
1.1.		Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées	Aucun
2.		Essieux directeurs (nombre, emplacement)	Tous

Dimensions principales

4.	M.	Empattement	14740(*)	mm
4.1.		Ecartement des essieux	0-1: 12020 1-2: 1360 2-3: 1360	mm
5.		Longueur	16610(*)	mm
6.		Largeur	2750	mm
7.		Hauteur	3120	mm
10.		Distance entre le centre du dispositif d'attelage et l'extrémité arrière du véhicule	15360(*)	mm
11.		Longueur de la zone de chargement	12160(*)	mm
12.		Porte-à-faux arrière	620	mm

Masses

13.	G.	Masse du véhicule en état de marche	23350(*)	kg
13.1.		Répartition de cette masse entre les essieux		
		0: 9550 kg 1: 4600 kg 2: 4600 kg 3: 4600 kg		
16.		Masses maximales techniquement admissibles		
16.1.	F.1.	Masse en charge maximale techniquement admissible	66000(*)	kg
16.2.		Masse techniquement admissible sur chaque essieu		
		1: 12000 kg 2: 12000 kg 3: 12000 kg 4: - kg		
16.3.		Masse techniquement admissible sur chaque groupe essieu		
		1: 36000 kg - : - kg		
17.		Masses maximales admissibles du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international		
17.1.	F.2.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue	66000	kg
17.2.		Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu	1: 12000 kg 2: 12000 kg 3: 12000 kg 4: - kg	
17.3.		Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieux	1: 36000 kg - : - kg	
19.		Masse statique maximale techniquement admissible sur le point d'attelage d'une semi-remorque ou d'une remorque à essieu central	30000	kg

Vitesse maximale

29.	T.	Vitesse maximale	80	km/h
-----	----	------------------	----	------

Essieux et suspension

31.		Position du ou des essieux rétractables	-
32.		Position du ou des essieux chargeables	-
34.		Essieu(x) équipé(s) d'une suspension pneumatique ou équivalente	oui
35.		Combinaison pneumatiques/roues	
		1: 245/70 R17.5 146-F / 6.75x17.5(*) 2: 245/70 R17.5 146-F / 6.75x17.5	
		3: 245/70 R17.5 146-F / 6.75x17.5 4: 245/70 R17.5 146-F / 6.75x17.5	

Dispositifs de freinage

36.		Connexions pour le freinage de la remorque	pneumatiques
-----	--	--	--------------

Carrosserie

38.		Code de la carrosserie	DA99
-----	--	------------------------	------

Dispositif d'attelage

44.		Marque ou numéro de réception du dispositif d'attelage, le cas échéant	E1 55R-012426
45.1.		Valeurs caractéristiques	D=320kN V=- S=- U=-

Divers

50.		Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses	non
51.		Véhicules à usage spécial : désignation conformément à l'annexe II, partie 5	SK

52. Remarques

(*)Nombre d'essieux / de roues avec Bissel intégré 1 essieu : 4 / 16

Chaque pièce amovible de ce véhicule comporte son numéro de série propre:

Col de cygne : YAFTLS006J0021395 (numéro principal)

Bissel intégré 1 essieu : YAFTL1005J0021396

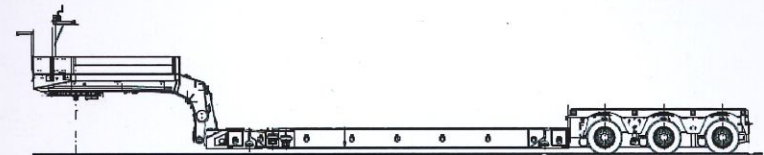
Plateau extra surbaissé : YAFTLT002J0021397

Bogie arrière 3 essieux : YAFTL3004J0021398

Poutre de rallongement de 6.000mm : YAFTLT006J0021399

La configuration d'assemblage minimale est :

Col de cygne + plateau + groupe d'essieux arrière.



Le bissel intégré ne peut rouler seul avec le col de cygne.



Lorsque le bissel intégré 1 essieu est accouplé à cette configuration,

les dimensions et masses sont :

(4) M.	16350 mm
(5)	18220 mm
(10)	16970 mm
(11)	13760 mm
(13) G.	26150 kg
(13.1) :	Acc: 9205 kg - 1: 3580 kg - 2: 4455 kg - 3: 4455 kg - 4: 4455 kg
(16.1) F.1.	77400 kg / Essieux 1 à 4 : 6x12000kg /
	Accouplement : 29400 kg
(35) Roues bissel 1:	245/70R17.5 146-F / 6.75x17.5

Ce véhicule est extensible en longueur de 8.700mm et en largeur de 1100mm.

Ce véhicule est aussi muni d'une poutre de rallongement de 6.000mm, d'autres poutres de rallongement peuvent également être ajoutées.

Ce véhicule est exclusivement destiné au transport exceptionnel. (véhicule de classe III)

Ce véhicule doit être couvert par une autorisation de circulation, en ce qui concerne les masses et dimensions, délivrée par le service transport exceptionnel.

Ce document tient lieu de dérogation, en ce qui concerne les masses et dimensions en vertu de l'article 78 §1-2-b.

52.1.	Date de production	05.04.2018
52.2.	B. Date de la première immatriculation	-

REF. ADM.

BEVASYS: 201805655

Genre belge

OS